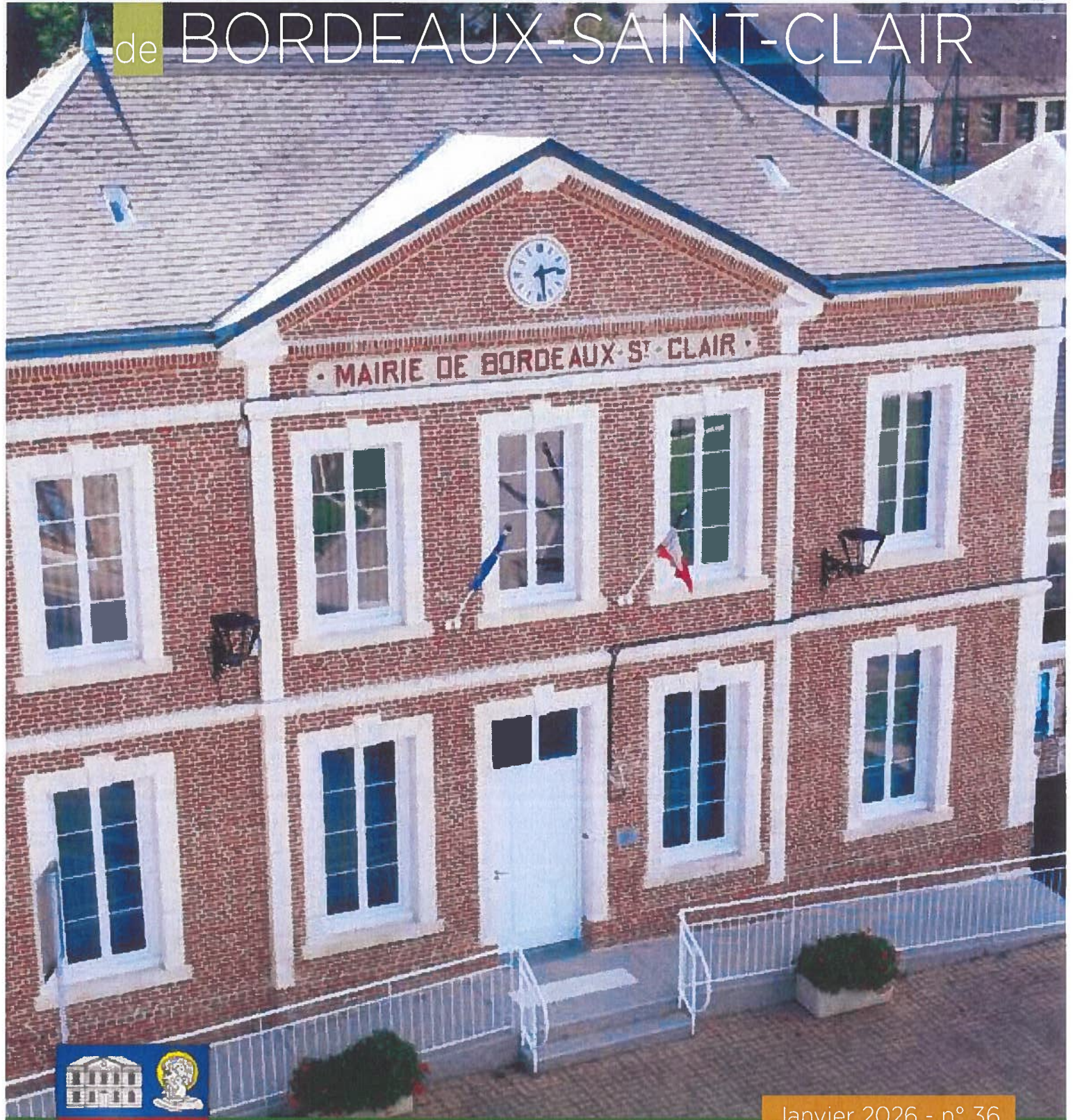




L'Épi Clair

de BORDEAUX-SAINT-CLAIR



Janvier 2026 - n° 36

BULLETIN ANNUEL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDEAUX-SAINT-CLAIR

L'année 2026 s'ouvre pour notre commune dans un contexte particulier, à la fois tourné vers l'avenir et empreint d'émotion.

Elle sera en effet marquée par les élections municipales du mois de mars prochain, où chacune et chacun pourra s'exprimer et contribuer autour de l'urne à écrire une nouvelle page de l'histoire de notre commune.

Après mûre réflexion, j'ai fait le choix de ne pas solliciter de nouveau mandat. J'ai exercé ces fonctions pendant 31 années dont 20 en tant que Maire avec un immense plaisir et toujours dans l'intérêt général.

Alors, je tiens à remercier chaleureusement,

- l'ensemble des conseils municipaux pour leur engagement et leur travail durant toutes ces années,

- les agents communaux ainsi que le personnel du corps enseignant pour leur dévouement au quotidien,

- et surtout, vous, habitants de cette commune, pour votre confiance, votre patience et votre soutien.

Permettez-moi également d'avoir, au travers de cet éditorial, une pensée toute particulière pour mon épouse. Elle a partagé souvent dans l'ombre, les contraintes et les absences liées à mes fonctions. Sans elle, cet engagement n'aurait pas été le même, ni sans doute possible.

Je souhaite à la future équipe municipale toute la réussite possible, et je sais pouvoir compter sur vous pour continuer à faire vivre l'esprit de notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, faite de santé, de sérénité et de réussite, pour vous et vos proches.

Le Maire,
J.P. BONNEVILLE

SOMMAIRE

- Comptes-rendus
des réunions du Conseil Municipal..... p. 3 à 7
- Informations diverses p. 8 à 11
- Travaux p. 12 et 13
- Cérémonie du 14 juillet p. 14
- Les Anciens Combattants p. 15
- Club des Fauvettes p. 16 et 17
- Club omnisports Bordelais p. 18 et 19
- Nos Écoles p. 20 et 21
- Repas des Anciens p. 22
- État civil..... p. 23



Responsable de Communication : Jean-Pierre Bonneville, MAIRE.

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires pour être distribué gratuitement, à raison d'un exemplaire par foyer, aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle d'honneur le Mercredi 05 février 2025 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Était absente :

- > Madame Nadine MACAIRE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe BASILLE

Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

BRIGADE PLURI-COMMUNALE DE GARDE-CHAMPÊTRES : MISE EN PLACE DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention relative à la Brigade Pluri-Communale de Garde-Champêtres signée par les communes concernées le 13 décembre 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, décide que le service du garde-champêtre soit soumis au cycle de travail annualisé.

VIDÉO-PROTECTION

Les travaux devraient commencer prochainement. Cependant, une modification sur la caméra à l'entrée de la salle polyvalente est prévue. Il est proposé de la remplacer par deux caméras 90° de chaque côté de la porte.

Monsieur GRÉAUME, notre employé communal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/04/2025. Pour l'occasion, un pot de départ sera organisé le samedi 12 avril 2025. Monsieur Jérôme FRIBOULET a été recruté pour occuper la fonction d'Adjoint Technique à compter du 01/03/2025.

En raison des inondations route du Petit Val et afin d'apporter des solutions techniques, le bassin de décantation situé sur la parcelle privée appartenant à Monsieur Raymond BUNGE cadastrée section ZC n° 56 a été curé par la Société Bordelaise de Travaux.

D'autre part, l'Association TTEPAC (Train Touristique Étretat Pays de Caux) s'engage à dévoyer le réseau existant qui passe sous le passage à niveau pour collecter les eaux pluviales et à installer une nouvelle canalisation d'un diamètre de 400 mm permettant de diriger les eaux vers la rue du Colonel Raynal.

Il est noté que l'achat d'une étuve est à prévoir dans le budget primitif 2025 ainsi que la restauration du monument aux Morts.

Une conseillère municipale, Madame Nathalie LEPLEY, agent commercial indépendant chez AXA FRANCE propose à travers cette Compagnie d'Assurances une offre promotionnelle sur les contrats de complémentaire santé aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de un an relative à cette offre.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 12 mars 2025.

La séance est levée à 22H00.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie le Mercredi 12 mars 2025 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, , Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE et Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absent excusé :

- > Monsieur Patrick DUBOC qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE.
- > Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 05 février 2025 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le compte de gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Harfleur est un document présentant les résultats de l'exécution du budget. Il

retrace en détail l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le responsable du SGC.

Après vérification, le compte de gestion 2024 du budget principal est en tout point identique au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion de Monsieur le Responsable du SGC pour l'exercice 2024 dont les écritures comptables sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

- déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur le Responsable du SGC, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le document est lu article par article sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, doyen d'âge de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

RECETTES	438 434,00 €
DÉPENSES	392 550,54 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	45 883,46 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	124 141,17 €
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	170 024,63 €

- Section d'investissement :

RECETTES	300 186,77 €
DÉPENSES	276 399,43 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	23 787,34 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	70 023,37 €
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE DE	93 810,71 €

Le résultat d'ensemble fait apparaître un excédent global de 263 835,34 €.

Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir offrir un cadeau à un employé communal qui a fait valoir ses droits à la retraite, la Commune doit prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire, à savoir, offrir une carte-cadeau d'une valeur de 500 € pour le départ à la retraite de l'employé communal, Monsieur Jean-Luc GRÉAUME.

La séance est levée à 21H30.

▲◆▲◆▲

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mardi 15 avril 2025 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

> Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;

> Monsieur Rémi MARESCQ, adjoint au Maire ;

> Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;

> Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD conseillers municipaux.

Absents excusés :

> Monsieur Patrick DUBOC qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

> Monsieur Jean-Pierre LEMOINE qui avait donné procuration à Monsieur Fabrice LETOURNEUR.

> Madame Nathalie LEPLEY qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHÉDRU.

Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, il est donné lecture d'un courrier de remerciements de Monsieur Jean-Luc GRÉAUME faisant suite à son pot de départ à la retraite.

BUDGET PRIMITIF 2025

Les propositions de Monsieur le Maire et de la Commission des Finances qui s'était réunie le Lundi 14 avril 2025 à 19 H 00 sont votées à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

Recettes réelles	416 178,00 €
Excédent reporté.....	170 024,63 €
TOTAL DES RECETTES.....	586 202,63 €
Dépenses réelles	504 417,92 €
Transfert vers l'investissement	81 784,71 €
TOTAL DES DÉPENSES	586 202,63 €

- Section d'investissement :

Recettes d'investissement	176 483,71 €
Virement du fonctionnement.....	81 784,71 €

TOTAL RECETTES 258 268,42 €

TOTAL DÉPENSES 258 268,42 €

FISCALITÉ COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales, à savoir :

- taxe d'habitation..... 5,35 %

- taxe foncière (bâti)38,45 %

- taxe foncière (non bâti) 26,15 %

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les sanitaires de l'école seront mis aux normes PMR par l'employé communal pendant la période estivale.

À l'église, un cheminement sera créé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La séance est levée à 21H25.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 25 juin 2025 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Adjoint au Maire.

Étaient présents :

> Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;

> Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;

> Mesdames Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

> Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE.

> Madame Ophélie BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.

> Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Monsieur Rémi MARESCQ.

> Madame Nathalie LEPLEY qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHÉDRU.

Monsieur Patrick CHÉDRU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 15 avril 2025, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE

Comme les années précédentes, l'organisation de la

fête nationale est prévue selon le programme suivant :

10h50 : Rassemblement devant la Mairie puis manifestation patriotique au Monument aux Morts ;

11h00 : Retour en défilé vers la Salle polyvalente ;

11h15 : Concert par la Société Musicale des Loges.

Dégustation de la Brioche Républicaine et du Vin de l'Amitié et de la Fraternité.

• Distribution de friandises à tous les enfants présents ;

15h00 : Concours de pétanque (près de la Salle Polyvalente) ;

• Jeux de société divers (dominos, tarot, manille, etc... au Foyer des Aînés.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - AVIS SUR LE PROJET

Prescrit par délibération du Conseil Communautaire du 08 juillet 2021, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera le document local de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et se substituera aux documents d'urbanisme actuellement applicables. Le PLUI traduit en droit des sols le projet d'aménagement et de développement durables porté par la Communauté Urbaine pour les 10 prochaines années.

Après un rappel des conditions d'aménagement et d'utilisations des sols dans le cadre du présent document, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable (12 POUR - 3 ABSTENTIONS) sur le projet de PLUI LE HAVRE SEINE-MÉTROPOLE.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - APPROBATION DES RAPPORTS DU 25 AVRIL 2025.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 avril dernier afin d'étudier les propositions de modification du règlement intérieur de la CLECT et des nouveaux transferts de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (POUR : 11 - ABSENTION : 4) les différents rapports présentés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Mardi 01 juillet à 18 H 00 aura lieu la traditionnelle fête de nos Écoles.

Le Jeudi 03 juillet à 17 H 30 un tournoi de pétanque se disputera entre le corps enseignant et les élus contre les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer des travaux pour le remplacement de baies vitrées fixes pour lequel un devis a été réalisé auprès de l'EURL Menuiserie LEFEBVRE des Loges.

En ce qui concerne la continuité des travaux d'installation de la vidéo-protection, l'entreprise doit intervenir à partir du 15 juillet prochain

La séance est levée à 21H15.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 22 octobre 2025 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Monsieur Rémi MARESCQ, adjoint au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST.
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- > Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.
- > Monsieur Jean-Pierre LEMOINE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.
- > Monsieur Fabrice LETOURNEUR qui avait donné procuration à Madame Ophélie BONNEVILLE.
- > Madame Nathalie LEPLEY est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Il est d'abord donné lecture d'un courrier de remerciements de l'Association ABEC pour la subvention qui lui a été attribuée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du JEUDI 15 JANVIER 2026 au SAMEDI 14 FÉVRIER 2026.

Les agents recenseurs sont Madame Valérie GRENET et Madame Véronique TERNON.

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des Aînés se tiendra le DIMANCHE 30 NOVEMBRE prochain.

Selon la formule habituelle, les personnes qui n'assisteront pas au repas et qui le souhaitent, recevront un bon d'achat d'une valeur de 30 € à prendre à l'épicerie LERICHE de Bordeaux-Saint-Clair.

QUESTIONS DIVERSES

Généralisation du compte financier unique (CFU).

Le Compte Financier Unique vise à remplacer, dans un

compte unique, le compte administratif et le compte de gestion du comptable.

Les objectifs sont d'une part, de supprimer des doublons entre le compte administratif et le compte de gestion et d'autre part, de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Il convient donc d'adhérer à ACTES pour procéder à la télétransmission des tous les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer d'une part, la convention avec le Département de la Seine-



Maritime DEMAT76 pour la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation, et d'autre part la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes au représentant de l'État.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une caméra supplémentaire sera installée sur l'atelier communal.

Pour l'utilisation de la visionneuse, une formation sera assurée par la société Ambre.

La date de distribution des jouets de Noël sera arrêtée prochainement.

Dans le cadre des prochaines élections municipales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas se représenter.

La séance est levée à 21H45.





Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations.**

Le recours à un arboriste-propriétaire est vivement recommandé notamment en cas de situation d'urgence ou synchrone



Taille des haies : quelles sont les règles ?

La taille des haies est une opération importante non seulement pour l'esthétique de votre jardin et également pour la sécurité publique.

Il est essentiel que les haies ne dépassent pas 2 mètres de hauteur afin d'éviter les nuisances à vos voisins et sur la voie publique.

En outre, il est fortement recommandé de tailler vos haies au printemps ou à la fin de l'été, après la période de nidification des oiseaux, généralement entre mars et juin.

Il est également important de veiller à ce que vos haies ne débordent pas sur la voie publique.

Une haie qui empiète sur le domaine public peut entraver la circulation ou l'accès des piétons, ce qui pourrait entraîner des sanctions.

L'entretien régulier de vos haies est non seulement un gage de respect et une obligation légale, conformément à l'article D161-24 du Code rural.

Que faire de mes déchets ? Les conseils de l'ADEM

L'ADEME, l'Agence de la transition écologique, joue un rôle clé dans la sensibilisation à la gestion des déchets en France. Son objectif : aider chacun à adopter de meilleures pratiques pour réduire, trier et valoriser ses déchets au quotidien.

L'ADEME propose des guides et des outils en ligne pour mieux trier selon sa commune.

Plus d'informations sur le site :
<https://quefairedemesobjets.ademe.fr/>

À partir de septembre 2023

FILBus
Service de transport
à la demande
pour se déplacer
d'arrêt en arrêt

LE HAVRE SEINE
LiA

plus d'infos sur
transports-lia.fr

**Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU REGENSEMENT !**

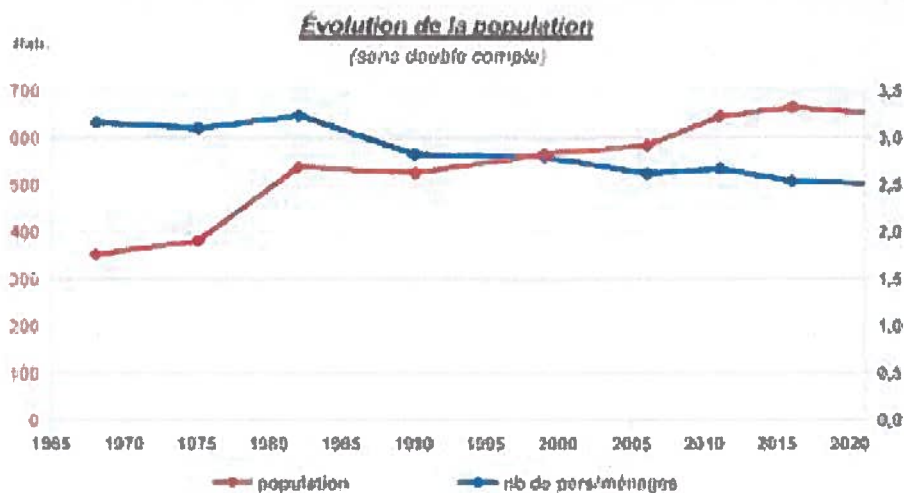
Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en JDC
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

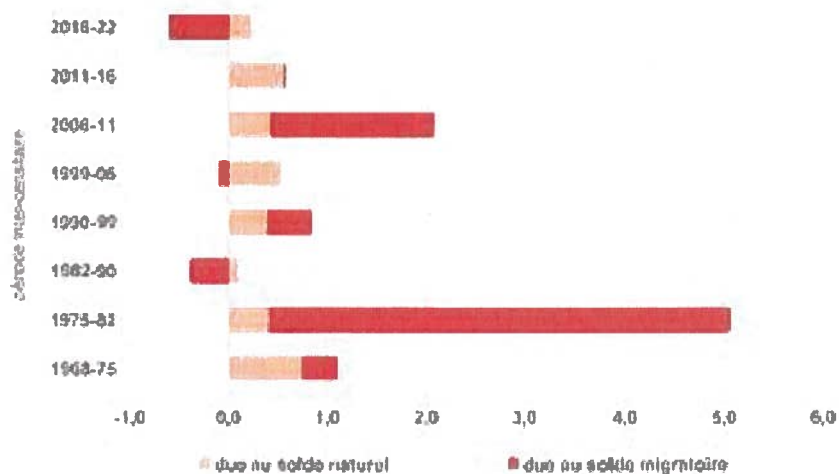
Comment ?
Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

C'est obligatoire !

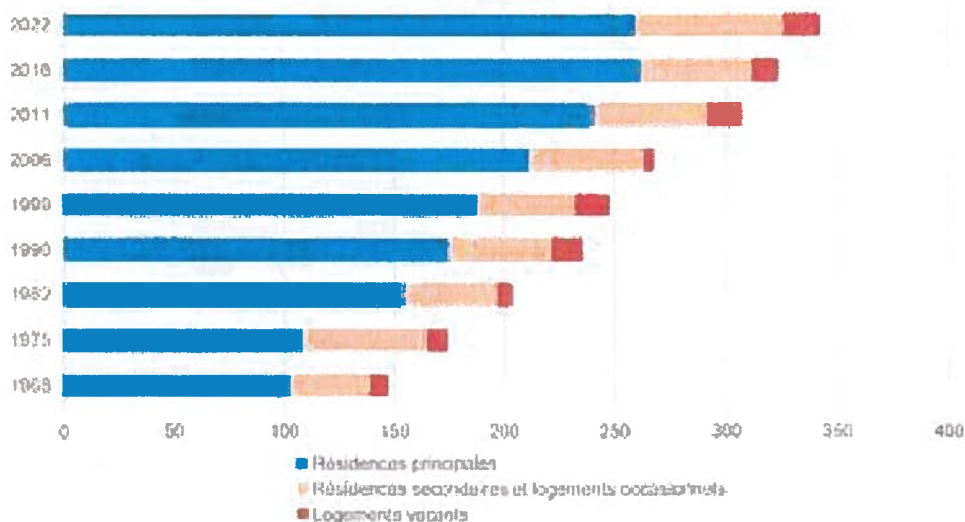
76117 - Bordeaux-Saint-Clair



Variation annuelle moyenne de la population (en %)



Évolution du nombre de logements par catégorie





L'ANCIENNE FORÊT DE FÉCAMP AU TEMPS DES DUCS DE NORMANDIE

En 1970, l'historienne Suzanne Deck a publié une intéressante étude sur l'ancienne et vaste forêt de Fécamp aux temps des ducs de Normandie ; elle recouvrait notre village. En voici des extraits :

La forêt de Fécamp, fut longtemps quasiment désertée après « les invasions » barbares « du III^e siècle et du début du IV^e siècle, qui ruinèrent les petits temples gallo romains et les villages avant que les bouleversements du IX^e siècle (vikings), ne dispersent les moines et vraisemblablement ceux qui exploitaient leurs terres et éparpillent les populations ». Ce qui entraîna le retour des friches et l'expansion d'une forêt dense.

Peut-être même avant la concession de la Normandie à Rollon en 911, « les vikings avaient déjà probablement colonisé le voisinage des côtes ou des rivières, abandonné par leurs anciens possesseurs ; la toponymie scandinave des noms de village en atteste ».

« Dans le trapèze Bruneval-Etretat-Fécamp-Goderville-Valmont, gagnée par forêt, la réoccupation venait d'abord de populations « païennes ». En effet, à la différence de l'est de Fécamp, parcouru par les missionnaires aux VII^e et VIII^e siècles, le christianisme y était très peu enraciné. Aucune de nos églises ne remonte d'ailleurs au-delà du XI^e siècle. »

A l'époque ducale, l'ancienne forêt de Fécamp « semble, en arbres ou en friches, avoir occupé un territoire assez étendu ». Sa superficie pouvait atteindre 25 à 28.000 hectares».

Elle s'étendait, d'après les textes des XI^e et XII^e siècles :

- au nord, en longeant la côte de Fécamp à Bruneval.
- au sud approximativement de Sainte Marie au Bosc à Goderville, où elle se heurtait à la forêt de Lillebonne

A l'est, de Tocqueville-les-murs, Trémauville, Sorquainville, Riville jusqu'au vallon de la rivière de Valmont, qu'elle débordait peut-être vers Sainte Hélène Bondeville et Senneville sur Fécamp.

Au XII^e siècle, les mentions des métiers exercés, comme forestier, ou du droit de chasse ou bien de l'existence de maisons ou de domaines, attestent du progrès de la conquête sur la forêt.

Notamment, « le sol offrait la possibilité d'exploitation ferrières », comme par exemple à Vaucottes, où le fer y était déjà exploité par les gaulois, « ce qui provoqua la création de forges ».

Les défrichements furent d'autant plus soutenus que, contrairement à d'autres forêts, il n'y avait pas d'interdiction de défricher. La construction de nouvelles églises y était aussi encouragée. Grands partisans de la conquête de la forêt, les religieux, principalement ceux de l'Abbaye de Fécamp, y voyaient une source de revenus et de richesse future pour leur congrégation provenant des activités d'agriculture et de pêche.

Les défrichements commencèrent « dans la première moitié du XI^e siècle, labour qui se prolongea au siècle suivant ». A la fin du XI^e siècle, une trouée sera pratiquée à Bénouville, qui deviendra paroisse au





La rechristianisation fut impulsée par les ducs Richard, qui, « au Xe siècle, firent de Fécamp leur résidence préférée. Plus tard, vers 1155, les églises de Villainville et de Goderville sont à leur tour construites

Dans le centre de la forêt de Fécamp, il semble que ce soit Robert d t Estouteville, d'une lignée de grands barons et possédant aussi des domaines en Angleterre, qui a défriché. Le nom d'Estouteville reste attaché à l'histoire de Valmont et des Loges. Le rôle de 1180 attribue à ce baron 4.004 acres et demie de terre,

soit environ 2.300 hectares où furent installés des « hôtes » invités pour peupler les lieux ; ainsi furent formées la paroisse des Loges prolongée par celle de Bordeaux. Saint-Clair ainsi que le village voisin de Cuverville étaient sous le patronage des Estouteville.

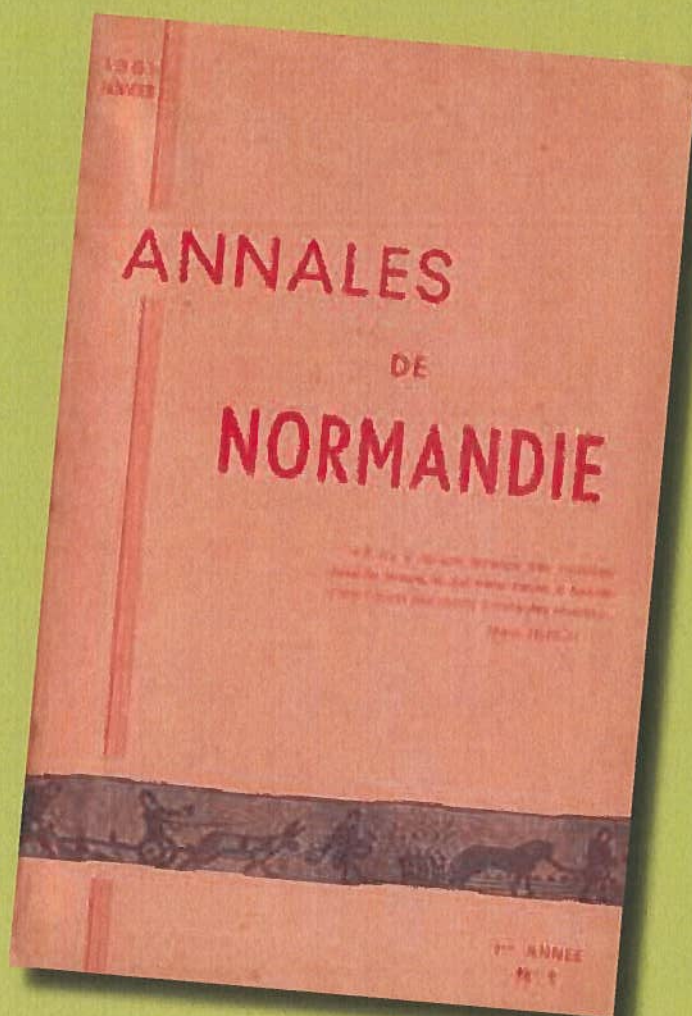
Plus tard, retirée au prieuré de Bonne Nouvelle à Rouen, Mathilde l'Empresse, petite fille de Guillaume le Conquérant et grand-mère de Richard Coeur de Lion, réputée pour sa piété, fonda plusieurs monastères et fit, avant son décès en 1167, des dons aux religieux comme le don de Willerville (l'actuel hameau d'Epivent) au Prieuré Notre Dame du Pré de Rouen qui l'exploita jusqu'à la révolution.

A la fin du XIIe siècle, tous les villages de la forêt sont formés, quelques essarts pourront agrandir des champs mais l'essentiel des défrichements paraît bien avoir été accompli. Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne forêt de Fécamp que le Bois des Hogues et le Bois des Loges essentiellement.

Le registre ecclésiastique d'Eudes Rigaud peut donner une idée approximative de la population rurale au cours de la première moitié du XIIIe siècle. Sur les 49 paroisses de l'époque une seule comptait 240 paroissiens à savoir Bretteville située alors en lisière de la forêt. Le port d'Etretat en comptait 180 et Goderville 140. Les villages plus récemment défrichés comme Froberville, Bordeaux, les Loges ou Thiergeville en avaient une centaine.

Le total additionne 3.129 paroissiens, soit une population estimée à plus de 15.000 habitants.

En 1970, en excluant Fécamp et 8 localités qui ne figuraient pas dans ce registre, Suzanne Beck observe que finalement la population était d'un nombre assez comparable : 15.684 habitants.





TRAVAUX



Changement de l'abri bus



et création d'un deuxième au hameau de Saint Clair



Réfection des urinoirs
et création d'un WC PMR à l'école



Changement des baies vitrées de la salle polyvalente coté NORD



vidéo protection



Curage d' un bassin au PETIT VAL





Concert



Défilé



Recueillement au monument aux morts

Les Anciens Combattants



L'Association des Anciens Combattants compte 22 adhérents. Elle consiste à promouvoir la mémoire de nos soldats tombés aux champs de bataille pendant de nombreux conflits : les guerres de 1914-1918, 1939-1945 et la guerre d'Algérie.

Le 08 mai avait lieu comme à l'accoutumée la manifestation au monument aux Morts suivi d'un repas au restaurant Le Courtil à Criquetot-l'Esneval.

Le 11 novembre s'est tenue une manifestation de recueillement suivie d'un repas à la salle polyvalente où les participants ont terminé la journée autour de jeux de cartes.



Le 05 décembre, une manifestation commémorant la journée nationale d'hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie s'est tenue à Criquetot-l'Esneval réunissant les communes de l'ancien canton de Criquetot-l'Esneval et l'ensemble des porte-drapeaux.





L'année écoulée aura été placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur pour le club des Fauvettes.

L'Association compte 47 adhérents. Ces derniers étaient heureux de se retrouver le Jeudi 11 septembre dernier autour de nos jeux suivi d'un goûter pour la réouverture du Club.

Ces instants de partage ont permis de renforcer les liens entre les participants favorisant l'échange et la joie d'être ensemble.



Pour l'année écoulée, nous avons à déplorer les décès de Messieurs Jean BATAILLE, Philippe LIVET, Charles DEBRAY, Mesdames Paulette PAUMIER, Yamina GOSSELIN, Gabrielle DUBOCAGE et Rolande ALLAIS. Je présente mes sincères amitiés à leur famille.

Le 06 avril s'est tenu notre repas de printemps ou 50 convives se sont retrouvés dans la bonne humeur autour de la table. Les doyens du jour étaient Madame Yvette FERRAND et Monsieur Roland GALLAIS.



Le 27 mai 2025, nous avons pris la Direction de Bayeux. Nous avons visité la ferme de la chèvre de mohair et avons découvert l'élevage, le cycle de production et de transformation de la laine ainsi que les ateliers de confection. L'après-midi, visite d'une fabrique de parapluies et d'une biscuiterie avec dégustation.



Le 05 juin, sur invitation de Monsieur ALLAIS PERNET, nous avons visité le château de Saint-Clair où nous avons passé un après-midi « jeux » suivi d'un goûter. Nous le remercions vivement.



Le 05 décembre dernier, nous nous sommes rendus au théâtre au Casino de Dieppe pour un déjeuner spectacle intitulé : La Revue internationale qui mettait en lumière les plus belles chansons et danses traditionnelles de dix pays emblématiques.



Notre traditionnel goûter de Noël s'est tenu le 18 décembre dans un esprit festif et de bonne humeur.

VOICI NOTRE PROGRAMME POUR LA NOUVELLE ANNÉE :

JEUDI 08 JANVIER 2026 : Galette des Rois.

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 : Repas de Printemps.

JEUDI 25 JUIN 2026 : Goûter de Fermeture.

En ce qui concerne notre sortie prévue au Printemps, les date et lieu restent à définir.

Nous tenons à vous remercier vivement pour l'accueil que vous nous avez réservé lors de la présentation de notre calendrier.

Le Club des Fauvettes vous souhaite une bonne et heureuse année 2026 pour vous et votre famille.

La Présidente,
M.C. BONNEVILLE





L'année 2025 étant terminée, voici le résumé de nos activités sportives et extrasportives.

Le nombre de nos adhérents était de 51.

Nos activités sportives :

- **La danse en ligne** un mardi soir sur deux à 18 h.



- **Le tennis de table** le mardi à 20h30.



- **La marche** le lundi à 14h00.
- **La pétanque** du mois de mai au mois d'octobre le jeudi à 17h30.



- **Le cyclotourisme** le dimanche matin à 9h / 9h30 sur une distance de 50 km environ.

En octobre dernier, la marche rose a été perturbée par la tempête qui sévissait ce jour-là. Avec un nombre de participants moindre, la somme récoltée de 130 € a été remise à l'association CAPAC.

En **décembre** le traditionnel **Téléthon** avec les marcheurs de la Ronde Cantonale qui se sont retrouvés autour de la table pour partager le repas servi pour l'occasion. J'en profite pour remercier les personnes bénévoles qui ont participé à la préparation et au service de cette restauration.

Comme à l'accoutumée, une vente de galettes au beurre et de tickets de tombola était organisée.



En **janvier**, une trentaine de personnes sont venues déguster la galette des rois.



En **mars**, la soirée « **Fruits de Mer** », toujours très appréciée, a réuni 60 personnes.



En **avril**, la **soirée Jeux** » s'est déroulée après avoir mangé une jambalaya.

En **mai**, la **chorale** de Sassetot-le-Mauconduit est venue chanter à la salle polyvalente.

En fin d'année, nous avons fêté les **30 ans du Club Omnisports**. Les adhérents étaient conviés à un dîner-spectacle au Léon d'Or à Saint-Léonard moyennant une modeste participation financière. La soirée a été très appréciée.



Lors de notre assemblée générale du 22 septembre 2025, Rémi MARESCQ a quitté ses fonctions de Vice-Président au sein de l'association. Je tiens à le remercier pour sa participation active pendant ces 30 années.

VOICI LA COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB :

Président d'Honneur : Jean-Pierre BONNEVILLE.

Président : Jean-Pierre LEMOINE.

Vice-Présidente : Caroline LETOURNEUR.

Trésorier : Philippe BASILLE.

Trésorier-Adjoint : Fabrice GRENET.

Secrétaire : Eric MACAIRE.

Secrétaire-adjointe : Marie-Pierre DELAHAIS.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU COB SONT LES SUIVANTES :

07 FÉVRIER 2026 : soirée bavaroise

28 MARS 2026 : soirée Fruits de Mer

Le Club Omnisports vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.

Le Président,
J.P. LEMOINE



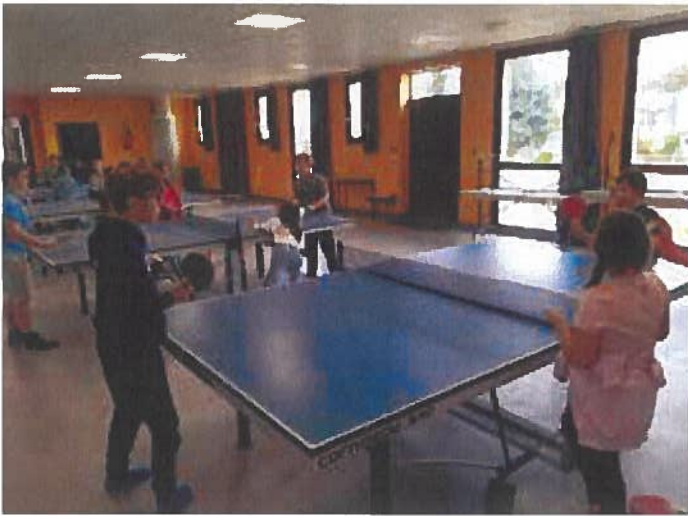


NOS ÉCOLES



Kermesse
Fin d'année scolaire





Tennis de table



Arbre de Noël



Ombres dansantes et leurs orangées pour une fête magique

Bardoux-Saint-Clair

Mardi 22 octobre, des parents d'élèves ont joint main et cœur pour offrir aux enfants du CPI Bardoux-Saint-Clair un après-midi à Halloween amusant. Plongés dans le noir, ils ont pu admirer de lumineuses orangées, entre citrouilles et ombres d'araignées. Grâce à une musique d'ambiance emplissant l'espace, les jeunes ont pu profiter de ces activités et ont reçu leur chocolat pour la soirée.

Ces soirées, habillées de thèmes extra, proposent activités et jeux dans une atmosphère festive et joyeuse.

au début et au contraire de petits de citrouilles... avec des ombres de papillons à saupier. A la table du goûter, les enfants se régalaient de gâteaux, de jus de tangerine "Jus de l'orange" ainsi que de petits coings. Les parents et enseignants se sont amusés entre les ombres, et ont attendu à la fois l'horreur et le joyeux.

Une cinquantaine d'élèves ont ainsi passé un bel après-midi. Merci, parents d'élèves et enseignants, car c'est de vous que nous venons de profiter pour célébrer Halloween pendant ces vacances de la Toussaint.



Les enfants du CPI de Bardoux-Saint-Clair ont participé au jeu de "la petite araignée".
A gauche: les enfants - des ombres de papillons!



Repas des anciens

Dimanche 30 Novembre avait lieu le traditionnel repas des anciens

- Ce sont 92 convives qui se sont retrouvés autour d'un repas convivial offert par la municipalité
- Celui-ci servi par les conseillères et les conseillers municipaux. Les doyens de cette assemblée étaient Mme FERRAND et Mr LECAULLE.

Ce repas était préparé la charcuterie DUPARC des LOGES et l'épicerie LERICHE de Bordeaux-Saint-Clair.

Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur et la convivialité.



NAISSANCES

Michel-Ange ALLAIS-PERNET né le 29 janvier 2025 à Le Havre.

Isao ARNAUD MARMOUNIER né le 13 octobre 2025 à Le Havre.

Auxence GUERIN né le 21 novembre 2025 à Montivilliers.

Alice JEAN née le 02 décembre 2025 à Fécamp.

Rosalie LEBAS SIMON née le 20 septembre 2025 à Fécamp.

Charlotte LETELLIER née le 22 octobre 2025 à Montivilliers.

MARIAGES ... à Bordeaux-Saint-Clair

Fabien PIGNOQUE et Carole VILLAMAUX mariés le 24 février 2025

Jacques WALLON et Dorema ANDRIAMAMPIONONA mariés le 21 juin 2025

Adrien GEULIN et Alizée EYER mariés le 27 août 2025

Patrick GEFFRAY et Pascale CARTEGNIE mariés le 13 septembre 2025

Alan MAILLOT et Tiffany SEYMOUR mariés le 13 septembre 2025

Jonathan BARBAY et Marie BERTIN mariés le 29 novembre 2025

Léo ALLAIS PERNET et Denise SERASI mariés le 18 décembre 2025

DÉCÈS

Madame Marguerite AVENEL décédée le 17 janvier 2025 à Fécamp.

Monsieur Jean BATAILLE décédé le 10 janvier 2025 à Grainville-la-Teinturière.

Madame Yamina BELHANDOUZ décédée le 09 mars 2025 à

Monsieur Jean CORDIER décédé le 31 janvier 2025 à Fécamp.

Madame Nelly CORDIER décédée le 14 avril 2025 à Fécamp.

Monsieur Charles DEBRAY décédé le 16 octobre 2025 à Montivilliers.

Madame Gabrielle DUBOCAGE décédée le 12 octobre 2025 à Fécamp.

Monsieur François GEORGES décédé le 13 mars 2025 à Fécamp.

Madame Madeleine LEMEILLE décédée le 23 mai 2025 à Le Havre.

Monsieur Philippe LIVET décédé le 13 février 2025 à Criquetot-l'Esneval.

Monsieur Fabien PIGNOQUE décédé le 15 mai 2025 à Le Havre.

Monsieur Daniel RAS décédé le 11 avril 2025 à Fécamp.

